



Dossier n°

Reçu le

(ne rien inscrire ci-dessus)

# aide à la modernisation des diffuseurs

## MODERNISATION DE L'ESPACE DE VENTE Demande de subvention

### 1. Informations générales

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Intitulé commercial (en majuscules) : .....

.....

N° SIRET : .....

Adresse du magasin : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... e-mail : .....

Subventions déjà sollicitées au titre de l'aide à la modernisation des diffuseurs<sup>1</sup> :

Aucune     Modernisation de l'espace de vente    n° du dossier<sup>2</sup> :    Date d'attribution :

Modernisation informatique    n° du dossier<sup>2</sup> :    Date d'attribution :

<sup>1</sup> **NB.** : Un même diffuseur de presse ne peut prétendre qu'à une seule subvention pour un projet de modernisation de l'espace de vente.

<sup>2</sup> Ou à défaut, date d'envoi de la demande.

## 2. Engagements concernant les conditions d'accès à l'aide

Je soussigné .....  
m'engage sur l'honneur à respecter, au plus tard au terme de la réalisation de mon projet de modernisation, les conditions d'accès spécifiques à la catégorie de diffuseur de presse à laquelle j'appartiens<sup>3</sup> :

- 1° Pour les exploitants de kiosque à journaux : pas de condition d'accès spécifique ;
- 2° Pour les diffuseurs de presse spécialistes en petite superficie :
- Disposer d'une surface totale de vente de 30 m<sup>2</sup> au plus ;
  - Consacrer au moins 50 mètres linéaires développés à la vente de la presse ;
  - Réaliser un chiffre d'affaires annuel relatif à l'activité de vente de la presse d'au moins 90 000 euros ;
- 3° Pour les autres diffuseurs de presse :
- Exposer en vitrine, dans la mesure où j'en dispose, la presse tant quotidienne que magazine, en assurant une rotation régulière des titres ;
  - Assurer l'ouverture du point de vente :
    - soit six jours par semaine dont obligatoirement le dimanche matin ;
    - soit six jours par semaine en respectant l'un des horaires suivants : ouverture au plus tard à 6 heures 30, sans interruption entre 12 heures et 14 heures, jusqu'à 19 heures 30 ;
    - soit six jours par semaine, à raison de neuf heures par jour ;
  - Avoir suivi un stage de formation adapté à l'exercice de l'activité de diffuseur de presse ou à défaut, m'être engagé à suivre un tel stage dans un délai de douze mois ;
  - Consacrer à l'exposition de la presse une part importante du linéaire mural (cf. tableau ci-après) ;

Superficie du magasin	Part du linéaire mural au sol consacrée à la presse
Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	45 %
> 20 m <sup>2</sup> et jusqu'à 40 m <sup>2</sup>	40 %
> 40 m <sup>2</sup> et jusqu'à 60 m <sup>2</sup>	35 %
> 60 m <sup>2</sup> et jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	30 %
> 100 m <sup>2</sup>	25 %

- Disposer d'un linéaire mural presse de 4 mètres au sol minimum ;
- Possédant une enseigne presse en façade du magasin, sous réserve des réglementations applicables.

À....., le.....

Signature :

<sup>3</sup> **NB.** : une attestation du dépositaire ou de la délégation régionale compétente de l'UNDP ainsi que, pour les diffuseurs de presse relevant du 3°, une attestation de stage ou un engagement sur l'honneur seront à fournir ultérieurement, pour le paiement de la subvention éventuellement accordée.

### 3. Présentation du projet de modernisation

#### 1. Modalités financières

Préciser le ou les modes d'obtention des équipements dont l'installation est envisagée (cocher toutes les mentions exactes) :

Achat initial       Crédit-bail       Autre (préciser) : .....

#### 2. Prestataires et montants

Reporter dans le tableau ci-après le détail des dépenses figurant sur le ou les devis joints, en veillant à mentionner **uniquement les dépenses ouvrant droit à subvention** :

Prestataire	Référence du devis (1)	Référence de l'article ou de la ligne du devis (2)	Type de dépense (3)	Montant HT (en €)
<b>Total hors taxe (en €)</b>				

- (1) Mentionner le numéro (ou à défaut la date) figurant sur le devis joint.
- (2) Remplir une ligne pour chaque article ou prestation figurant sur le devis et correspondant à une dépense ouvrant droit à subvention.
- (3) Mentionner le sigle correspondant au type de dépense, et reporter ce même sigle devant la ligne concernée du devis :
  - EP = enseigne presse
  - MV = mobilier de vitrine (présentoirs, panneaux, gradins, etc.)
  - EM = linéaire ou élément mural
  - EC = table, îlot ou élément central
  - CC = comptoir de caisse
  - MQ = mobilier dédié à la présentation des quotidiens (tourniquets, échelles murales, etc.)
  - AD = éclairage du linéaire et accessoires divers (chevalets, tablettes, signalétique, etc.)
  - LI = frais de livraison et/ou d'installation (NB. : ces frais seront pris en compte au prorata des dépenses éligibles)

## 4. Pièces à joindre

Le dossier de demande de subvention doit comporter, outre le présent formulaire dûment complété et signé en page 2, l'ensemble des pièces suivantes :

- Un extrait K-bis ;
- Tous les devis correspondant aux dépenses de modernisation mentionnées dans le tableau en page 3 ;
- Un calendrier prévisionnel de la réalisation du projet (indiquant au minimum les dates prévues pour le démarrage et la fin des travaux) ;
- En cas de recours à une solution de financement de type crédit-bail**, une copie du projet de contrat correspondant (non signé) ;
- Le document intitulé « Aide à la modernisation des diffuseurs – Conditions générales », dûment daté et signé en page 5.

## 5. Envoi du dossier de demande

Le dossier de demande complet doit être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'organisme gestionnaire de l'aide dont l'adresse est la suivante :

Aide à la modernisation des diffuseurs  
DELOITTE  
185, avenue Charles de Gaulle  
92 524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX